



Comment procéder pour rompre contrat d'un CDD

Par **Heidi91**, le **04/06/2013** à **11:45**

Bonjour,

Ayant trouvé un travail en CDI j'ai demandé à mon employeur de quitter son entreprise fin de cette semaine le 9 mais il refuse!! et ma nouvelle entreprise souhaite que je commence le 10 mon CDD se terminait fin Juin.

Comment dois je procéder?
Dans l'attente de vous lire
Sincères salutations

Par **Lag0**, le **04/06/2013** à **13:37**

Bonjour,

Vous avez le droit de rompre un CDD pour l'obtention d'un CDI, mais vous devez respecter le préavis d'une durée égale à 1 jour par semaine compte tenu de la durée totale du CDD (renouvellement inclus) ou - s'agissant d'un CDD sans terme précis - de la durée du contrat effectuée. Dans tous les cas, le préavis ne peut excéder 2 semaines.